



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE
2021

Présents : Norbert LEPATRE, Alexandre ALLEGRE, Marie-Hélène ENRIETTO, Laëtitia ALONSO, Yannick CORBIN, Nancy DUFOUR, Antonia DURAND, Sonia JACOBÉE, Ivan ROBERT, Christian RIPERT

Absent excusé :

Public : néant

Secrétaire de séance : M.H ENRIETTO

Secrétaire adjointe : A. PASCAL

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 30 septembre 2021 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats et commissions

EPAGE (Y. CORBIN) : Réunion annulée, pas de nouvelle date

Syndicat d'énergie Vauclusien (N. LEPATRE) : De nouvelles rencontres avec des demandes concernant nos projets d'économie d'éclairage public, l'enfouissement des lignes chemin des Libertonnes. Sur ce dernier point, le SEV a bien précisé qu'aucun frais ne serait à la charge du particulier.

Syndicat Rhône Ventoux (A. ALLEGRE) : La dernière réunion a eu lieu le 28 octobre dernier. Le syndicat va tester un nouveau type de compteur qui permettra une relève à distance.

Syndicat Forestier (Y. CORBIN) : Néant

Parc Naturel Régional (PNR) (S. JACOBÉE) : Néant

Réunion publique du PLU : La réunion s'est bien déroulée et la présentation était très claire bien que le sujet soit complexe. Il est bien rappelé que le conseil n'impose rien.

Point sur le budget (A. ALLEGRE) : la commission s'est réunie pour faire un point sur le budget. En investissement, les dépenses à venir sont l'achat du camion et l'achat du terrain. Concernant les recettes, les demandes de versement des subventions fontaines et église ont été faites mais pas certain de les toucher avant la fin de l'année. En fonctionnement, toutes les recettes n'ont pas été encore encaissées. Mais la situation financière est saine.

2. Véhicule municipal (Délibération à prendre)

Suite au vol et à l'indemnisation du camion, des écritures comptables doivent être établies. En effet, pour permettre l'encaissement du remboursement, des opérations au niveau des chapitres 042 en dépenses et en recettes de fonctionnement seront émises. Ces dernières sont internes à la trésorerie et n'apparaissent pas sur le budget comptable de la commune ; seul le titre de l'indemnisation d'un montant de 11 300€ sera comptabilisé budgétairement. Concernant la sortie de l'actif du véhicule volé, les opérations se font au niveau du chapitre 040, en dépenses et recettes d'investissement, internes à la trésorerie.

Concernant le nouveau véhicule, en cours d'achat, il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire pour pouvoir le payer. Le montant est de 26 500€. Ils seront pris sur l'article 2151.

Délibération votée POUR à l'unanimité.

3. Travaux

* Projet acquisition foncière (N. LEPATRE) : concernant l'acquisition du terrain de monsieur Calamel Gilles (terrain à côté du parking école), la signature de la vente se fait le 17 novembre 2021 chez maître Sorentino. Vu les contraintes techniques et administratives, Monsieur le Maire propose de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour nous aider dans ce projet. Monsieur RIPERT rappelle que la Cove met à disposition ce service. Monsieur LEPATRE va se renseigner.

* Vidéo protection (N. LEPATRE/A.ALLEGRE) : Le projet avance. Le rendez-vous avec la gendarmerie est fixé afin de connaître leur conseil et ce qui est imposé. Après cela, nous pourrions établir le plan des emplacements des caméras. Plusieurs devis ont déjà été demandés. Quelques conseillers se sont rendus à Malemort du comtat où une installation est déjà en place et pour avoir une idée de ce qui doit être fait.

* Les Libertonnes : STEP SEV (N. LEPATRE) : Monsieur le Maire tient à rencontrer de nouveau les 2 syndicats afin de pouvoir apporter toutes les explications et réponses que les riverains se posent Tous les points (organisation, déroulement des travaux...) devront être clairs. Plusieurs contraintes techniques sont à prendre en compte. Monsieur RIPERT rappelle qu'une grosse ligne électrique ancienne passe par le chemin des Libertonnes.

* Site internet (N. LEPATRE) : Le site connaît énormément de problèmes car nous n'avons pas de contrat de maintenance. Il a donc été demandé à une société informatique d'établir un devis de remise à niveau et maintenance annuelle. D'autres devis doivent être demandés.

* Téléphonie/Fibre (N. LEPATRE) : Toutes les installations ont été faites et les équipements installés. Par contre de nombreuses microcoupures sont présentes à longueur de journée et comme le téléphone est désormais branché sur internet il coupe également. Cela pénalise énormément le secrétariat. Nous allons recontacter le prestataire car on ne peut pas rester comme ça.

* Éclairage public (N. LEPATRE) : Pour maîtriser nos dépenses énergétiques, il faut faire le changement des ampoules des candélabres en LED. Pour les Libertonnes cela est déjà acté. Pour la route de Mazan et route de St Pierre, nous allons solliciter le SEV, mais selon l'ancienneté du candélabre, il faut changer la tête complète, donc le tarif n'est plus le même. Un plan pluriannuel sur 3 ans sera établi.

* Mur intérieur de la mairie (N. LEPATRE) : un gros pan du mur dans la montée des escaliers est tombé et continue de se fissurer. Des devis vont être demandés à des plâtriers.

* Aire de jeux (N. LEPATRE) : le jeu cassé a été réparé. L'aire de jeux accueille beaucoup de monde. Il faut relancer l'entreprise MALLET pour le panneau de stationnement réservé.

4. Questions sociales et questions diverses

- Castagnade : Le 4 décembre à 18h. Rendez-vous à 16h pour tout préparer. Tout est commandé. La MAM fait les panneaux tombola.

- Téléthon/Petits déjeuners : Le 5 décembre. La boulangerie livrera. Rendez-vous à 6h.

- Occupation du domaine public : Plusieurs commerces ambulants sollicitent l'emplacement réservé ; c'est pourquoi Monsieur le Maire propose de créer une commission afin d'octroyer les places et jours. Actuellement, la commune fait payer la consommation d'électricité mais s'il y a plusieurs forains cela va être compliqué pour le calcul de chacun. Il est donc proposé de faire payer plutôt un emplacement. On va faire le bilan de la consommation électrique sur une année pour proposer le montant d'occupation du domaine public. Les membres de la commission sont N. LEPATRE, A. ALLEGRE, Y. CORBIN, L. ALONSO et A. DURAND. Ils se réuniront prochainement pour décider des places, des jours et montant.

- Amendes de police : Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre des amendes de police avait été faite pour la sécurisation du carrefour de la RD55 devant l'école. Celle-ci nous a été octroyée. Cependant deux problèmes se posent. Le premier, les travaux ne peuvent pas être réalisés cette année car ils n'ont pas été prévus au budget. Le second problème est que nous attendons la planification des travaux de restauration de la départementale par le département. La subvention est donc perdue et une nouvelle demande devra être faite.
- Médailles d'honneur : deux de nos agents, Carine et Thierry, ont atteint 20 ans d'ancienneté au travail. Ils sont donc proposés à la médaille d'honneur au travail en argent.
- Mise à disposition du personnel : monsieur le maire rappelle que la commune met à disposition le personnel administratif à la commune de Flassan. Cela se déroulera du 01.01.2021 au 31.05.2022, 3 demi-journées par semaine (lundi, mardi, jeudi matins). Une prise de poste se fera 15 jours avant.
- Illuminations : La nacelle est réservée pour les 17 et 18 novembre 2021. Il faudra la relouer lorsque le sapin sera livré. Monsieur le maire informe qu'il faudra réinvestir dans des illuminations l'année prochaine.
- Repas des aînés : MH ENRIETTO informe que les chocolats ajoutés au repas des aînés proviendront du chocolatier Leonidas.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.